

Édito



Voilà un an, quasiment jour pour jour, les élections municipales rendaient leur verdict.

Que de changement depuis cette date, en matière

économique, sociale, voire sociétale ! Forte de sa situation géographique au sein de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, où désormais elle occupe la troisième place en nombre d'habitants (15 777) à la suite au dernier recensement, la Ville de Laxou poursuit ses objectifs : développement de nouveaux services vers la petite enfance, maintien de la qualité de l'offre de loisirs pour les jeunes, soutien au tissu associatif par des efforts partagés, nouvel élan pour l'informatique envers les aînés.

Le mois de mars est traditionnellement celui du débat d'orientation budgétaire, préalable au vote du budget : malgré de fortes incertitudes sur l'avenir, le budget 2009 a été élaboré à fiscalité constante, comme nous nous y étions engagés. C'est une manière de contribuer, à notre niveau, au maintien du pouvoir d'achat des Laxoviens.

Nous continuerons, par l'écoute et le dialogue, à suivre notre ligne de conduite en prenant des décisions parfois difficiles, mais toujours en gardant à l'esprit l'équité, la solidarité et l'intérêt général.

Laurent Garcia

Maire de Laxou

Laxou accueille de nouveaux Français

La loi Immigration-intégration du 24 juillet 2006 a instauré une cérémonie à l'intention des personnes ayant acquis la nationalité française. L'organisation de cette manifestation peut être confiée aux maires qui en font la demande, comme cela est le cas à Laxou, afin de rendre l'instaurant plus solennel.

Ainsi, en ce lieu hautement symbolique qu'est l'Hôtel de Ville, le maire Laurent Garcia, en présence de nombreux adjoints et conseillers municipaux, a accueilli dans la communauté nationale les résidents de

Laxou ayant acquis la nationalité française au cours des six derniers mois, à la suite de leurs démarches. 12 personnes, originaires de 6 pays différents, ont reçu le document officiel matérialisant cette acquisition, ainsi qu'un cadeau offert par la Ville.

La cérémonie a pris une dimension particulière avec la diffusion de la «Marseillaise». A l'issue de celle-ci, un moment d'échanges a permis à chacun d'évoquer son arrivée en France, son parcours pour obtenir la nationalité française et son installation à Laxou.



Les miroirs de sécurité

Le miroir doit être considéré comme un palliatif et n'être utilisé que si les travaux nécessaires à l'amélioration de la visibilité ne peuvent être réalisés. Son implantation est soumise à certaines réserves et obligations.

Ainsi, la réglementation impose strictement qu'un régime de priorité soit mis en place, avec obligation d'arrêt « STOP » sur la branche du carrefour où les conditions de visibilité entraînent son utilité. Le trafic sur cette route doit être essentiellement local. La distance entre la ligne d'arrêt et le miroir sera inférieure à 15 mètres. Le pan-



neau devra être implanté à plus de 2,30 mètres de hauteur. Enfin, la limitation de vitesse sur la route prioritaire sera inférieure à 50 km/h.

Dans le cas d'une voie privée débouchant sur la voirie publique, un propriétaire a la possibilité d'installer à ses frais un miroir à l'intérieur du domaine privé, afin d'assurer sa propre sécurité. Néanmoins, le miroir étant généralement implanté sur le mur bordant la voie publique, sa pose doit faire l'objet d'une autorisation préalable du service gestionnaire de cette voirie.

Pour mémoire, l'achat et la pose de l'équipement de signalisation sont à la charge soit de la collectivité pour une installation sur la voirie publique, soit du particulier pour une installation sur une voie privée.

Pour tout renseignement, contacter les services techniques au 03 83 90 54 85.

Monsieur le Maire recevra sans rendez-vous
 au Centre Intercommunal Laxou-Maxéville 23, rue de la Meuse,
 le samedi 4 avril de 8 h 30 à 11 h 30

Conseils de Proximité

Les Conseils de Proximité ont été créés par délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2008. Leur fonctionnement repose sur un statut loi 1901, lequel leur assure indépendance et autonomie.

Ils contribuent à faciliter l'expression de l'ensemble des Laxoviens au sujet de la vie dans leur quartier et dans leur ville. En effet, ils relaient les demandes et suggestions des habitants, expriment des avis sur

des projets concernant le quartier, son environnement et son cadre de vie. Le Maire peut consulter les Conseils de Proximité dans le but de les associer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions concernant le quartier. Sous la houlette de Daniel Verhulst, daniel.verhulst@laxou.fr, adjoint délégué à la participation, un élu référent assure dans chaque quartier la relation entre la Municipalité et les habitants. Chaque Conseil de Proximité est un espace

de débats et d'expression, qui donne tout son sens à la démocratie. Il est composé d'un Conseil d'Administration au sein duquel sont élus les membres du bureau. Un Conseil de Proximité Laxou-Champ-le-Bœuf, ouvert aux Maxévillois, sera créé d'ici l'été.

Chaque habitant ou personne exerçant une activité sur le territoire communal est membre de droit du conseil de son quartier, sans qu'une adhésion soit nécessaire.

CONSEIL DE PROXIMITE HARDEVAL-MAREVILLE-PROVINCES

Siège social : Centre Social Communal
1 place de l'Europe



Président : Henry LE CARDONNEL . Vice Président : Claude HINZELIN . Trésorier : Marc BORE . Trésorier adjoint : René ORRU . Secrétaire : Séverine BOUZAR ESSAÏDI . Secrétaire adjointe : Caroline PEREZ
Elue référente :
Naïma BOUGUERIOUNE Adjointe au Maire

CONSEIL DE PROXIMITE VILLAGE

Siège social : Salle municipale
2 place de la Liberté



Présidente : Céline SIMON . Vice Président : Armand DEHASS . Trésorier : Denis CLAUSE - Trésorier adjoint : Pierre MOUGEAT . Secrétaire : Orlane RENO . Secrétaire adjointe : Maryline GHISLAT . Membre du bureau : Patrick SIBILLE, Jean Claude BARRAL
Elue référente :
Laurence WIESER Conseillère municipale

CONSEIL DE PROXIMITE ZOLA SAINTE ANNE

Siège social : 48 boulevard Emile Zola
mail : conseil.proximite.zola.sainte.anne@gmail.com



Président : Nicolas VERLET . Vice président : Loïc JEUDY . Trésorier : Jean François WESPISER
Trésorier adjoint : Fabrice AULNER . Secrétaire : Daniel THIL . Secrétaire adjoint : Olivier CAMUS
Elu référent :
Denis HAYOTTE Conseiller municipal

Jeunesse, culture et loisirs

Les courtes de Sacha Guitry

par le Théâtre de l'Etoile

Judi 19 mars à 20 h 30 à la salle Pergaud

Entrée : 8 € et 5€

Exposition «Mémoire de mon quartier Champ-le-Bœuf»

organisée par l'association ESAF 54

du 16 au 28 mars

au CILM, au Champ-le-Bœuf

Entrée libre

Jazz manouche avec Gadjologie

Vendredi 3 avril à 20 h 30

à l'Espace Europe,

Entrées : 8 € et 5 €

Cinéma : nouveau tarif

A l'initiative du conseil de proximité du Village, un tarif dit de groupe a été mis en place pour les séances de cinéma organisées à la salle Pergaud .

Le tarif est de 4€, au lieu de 5, pour tout groupe de 4 personnes et plus.

Prochaines séances, jeudi 12 mars :

À 17 h 30, Igor d'Anthony Léondis

À 20 h 30, De l'autre côté du lit de Pascale Pouzadoux

Accueil de Loisirs : session de «Pâques» du 6 avril au 17 avril

Nouveau service pour les 3/6 ans : accueil des enfants à l'école maternelle Victor Hugo, aux Provinces, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, à la demi-journée ou en journée complète, avec possibilité de restauration pour le déjeuner.

Renseignements et inscriptions au Centre Social communal, 03 83 90 86 86.

Pour les 6/12 ans : accueil des enfants à l'école élémentaire Victor Hugo, aux Provinces, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, à la demi-journée ou en journée complète avec restauration, et le vendredi toute la journée pour une sortie à l'extérieur de Laxou.

Pour les 12/16 ans : accueil des adolescents à l'école élémentaire Victor Hugo, activités sportives et culturelles les après-midi et sorties à l'extérieur de Laxou.

Renseignements et inscriptions
au 03 83 90 54 88 scj@laxou.fr

Environnement

Concours des Maisons et Balcons fleuris

A l'occasion du lancement du prochain concours des Maisons et Balcons fleuris, une réunion d'information et d'échanges se tiendra le samedi 28 mars à 10h à la salle Pergaud, au Village. A noter cette année la création d'une catégorie «jardins», destinée à récompenser le travail d'entretien et de culture des nombreux jardins présents aux abords des sentiers communaux.

Renseignements et inscriptions au concours 2009 au 03 83 90 54 70 ou via Internet www.laxou.fr

L'Abeille Lorraine s'installe à Laxou

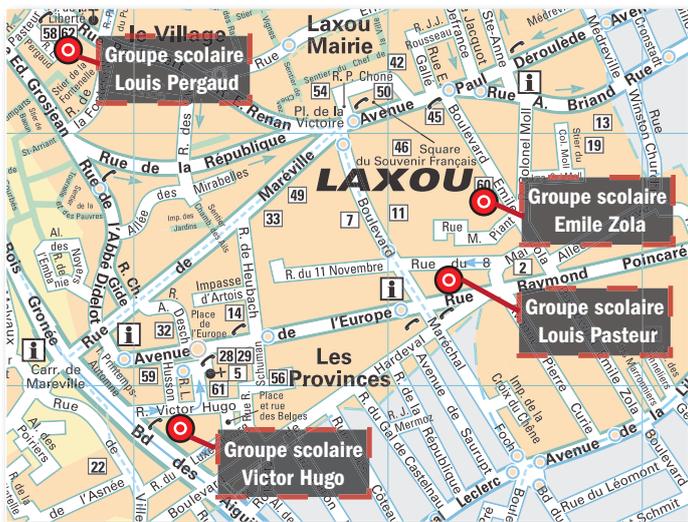
En association avec notre commune, la première ruche de Laxou sera installée par les apiculteurs au Parc du Fond de Lavaux samedi 28 mars à 14 h 30. Inaugurale d'une série d'aménagements pour la préservation de la biodiversité du site, l'implantation de cette ruche s'inscrit dans le cadre de la manifestation «Desseins d'abeilles, destins d'hommes» organisée dimanche 29 mars salle des fêtes de Laneuveville par l'association l'Abeille Lorraine, en collaboration avec les Villes de Jarville et Laneuveville. Curieux et amoureux de la nature, venez (re)découvrir ce précieux insecte, nous vous attendons !

Groupes scolaires : une nouvelle sectorisation cohérente

La baisse démographique constatée depuis une dizaine d'année dans les groupes scolaires Louis Pasteur, Victor Hugo et Emile Zola (cf. carte et tableau ci-contre : 188 élèves en moins) conduit la Municipalité à élaborer une nouvelle sectorisation. En effet, les chiffres annoncés pour la prochaine rentrée indiquent la poursuite de cette baisse, conduisant, si rien n'est entrepris, à la fermeture rapide du groupe scolaire Victor Hugo. Cela priverait la Ville d'un groupe scolaire dans le haut du quartier des Provinces (les groupes scolaires Louis Pergaud et Albert Schweitzer ne sont pas concernés).

Aussi, Laurent Garcia, maire, Nathalie Parent-Heckler, adjointe aux affaires scolaires, et Coralie Poirot, conseillère municipale déléguée, se sont fixé des objectifs réalistes et ambitieux pour les élèves, les enseignants, les parents, l'Inspection d'Académie et la Ville : améliorer les conditions matérielles d'accueil des élèves par des travaux de rénovation des classes actuellement inoccupées, rendre cohérents les moyens humains et matériels, créer et préserver une mixité sociale. A la suite de plusieurs réunions avec les enseignants et les parents des élèves

des groupes scolaires concernés, la nouvelle sectorisation scolaire définie selon le domicile des parents, entrera en vigueur à la rentrée 2009-2010. Les élèves du groupe scolaire Louis Pasteur seront ainsi répartis dans les groupes scolaires Emile Zola et Victor Hugo. La Ville de Laxou remercie sincèrement pour leur disponibilité les enseignants, les parents, les élus, les agents municipaux et tous ceux qui ont à cœur de s'impliquer dans ce dossier important et qui, ensemble, permettent que des réponses aux questions posées soient apportées sereinement.



| | | Rentrée scolaire | | |
|---------------|-------------|------------------------|------------------------|--------------|
| | | 1997-1998 | 2008-2009 | |
| Emile ZOLA | Maternelle | 99 élèves (4 classes) | 94 élèves (4 classes) | ↓ 5 |
| | Élémentaire | 130 élèves (5 classes) | 118 élèves (5 classes) | ↓ 12 |
| Victor HUGO | Maternelle | 93 élèves (4 classes) | 40 élèves (2 classes) | ↓ 53 |
| | Élémentaire | 125 élèves (5 classes) | 78 élèves (4 classes) | ↓ 47 |
| Louis Pasteur | Maternelle | 92 élèves (4 classes) | 59 élèves (3 classes) | ↓ 33 |
| | Élémentaire | 120 élèves (5 classes) | 82 élèves (4 classes) | ↓ 38 |
| Total | | | | ↓ 188 |

Classe de découverte

Les élèves des classes de CM2 de la Commune sont partis en classe de découverte dans les Vosges à la Bresse, du 29 janvier au 6 février.

De nombreuses activités leur ont été proposées tout au long de leur séjour : découverte des pistes environnantes et des règles liées à la pratique du ski, raquettes, étude de la faune et de la flore des Vosges, ... Ce séjour a été l'occasion pour les jeunes Laxoviens de découvrir les joies, et les contraintes, de la vie en collectivité.



Visite de chantier à Zola



Le 27 janvier dernier, les élèves de l'école Emile Zola ont pu constater l'avancée des travaux de réfection de la cantine de leur groupe scolaire.

Laurent Garcia, maire, était présent et a accompagné les enfants lors de cette visite de chantier, avec Nathalie Parent-Heckler, adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires et Serge Vautrin, adjoint délégué aux travaux.

Il est prévu qu'à trois reprises, la responsable de l'entreprise en charge de la réfection rencontre les enfants pour faire le point sur le déroulement des travaux.

Aménagement de squares et jardins publics

Une convention de participation financière est conclue avec la Communauté Urbaine pour l'opération d'aménagement des squares et jardins publics des îlots d'habitation sis rue du Mouzon et rue de l'Ornain, dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du Plateau de Haye. Le montant de l'opération est estimé à 80 146 € HT. La Communauté Urbaine participerait à hauteur de 35 %, soit 28 051 €

Soutien aux énergies renouvelables

La Ville de Laxou a décidé d'accorder une aide financière aux particuliers laxoviens ayant fait le choix de s'équiper d'un système solaire de production d'eau chaude sanitaire. Le montant unitaire forfaitaire de l'aide est fixé à 150 € par installation.

L'opération sera menée sur les années 2009 et 2010.

Art Déco - Convention avec l'ARIM Lorraine

La Ville de Laxou souhaite mettre en valeur les immeubles de style Art Déco sur le territoire communal.

En effet, ce type d'architecture, peu développé en Lorraine, est une particularité à Laxou. Une campagne de ravalement permettra l'embellissement de ce patrimoine, tout en poursuivant l'élan général d'amélioration du cadre de vie de Laxou.

Il est décidé de confier à l'ARIM Lorraine une étude pré-opérationnelle, reposant sur les démarches suivantes : repérage des façades à ravalement, estimation de l'importance des travaux à effectuer ; mise au point du règlement d'attribution de la prime municipale ; défini-

tion d'une stratégie de communication. La rémunération correspondante est fixée à 2 979,27 € TTC.

Ravalement de façades - Convention avec l'ARIM Lorraine

Dans le cadre de la campagne d'aide au ravalement de façades, l'ARIM Lorraine assiste la Commune dans l'instruction des dossiers. Il est décidé de reconduire la convention passée avec l'ARIM, dont la mission s'articule autour des prestations suivantes : la communication, l'information et le conseil en direction des propriétaires ; l'assistance technique, administrative et financière dans le montage des dossiers opérationnels ; l'animation générale de la campagne.

La rémunération correspondante est de 2 733,84 € pour l'année 2009.

DECISIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY : Séance du 19 décembre 2008

Aventures partagées sur le Plateau

L'année 2009 est un temps fort puisque c'est à la fois l'arrivée de nouveaux habitants sur l'ensemble du Plateau (Laxou, Maxéville et Nancy), liée aux opérations de rénovation urbaine ainsi que le cinquantenaire de l'arrivée des premiers habitants du Haut-du-Lièvre.

Il est décidé un programme d'animations à la fois festif, culturel, et scientifique, accessible à tous. Le projet a été intitulé «Aventures partagées du Plateau de Haye». La Communauté Urbaine prendra en charge les événements liés à ses compétences : urbanisme, politique de la ville, développement universitaire, diffusion de la connaissance, formation et diffusion musicales, développement économique, grands équipements. Elle mettra par ailleurs à la disposition des communes les moyens nécessaires au montage de leurs projets.

Acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales

Par délibération du 25 janvier 2008, la Communauté Urbaine a approuvé l'attribution de subventions aux particuliers installant des systèmes de récupération des eaux pluviales. Le montant de la subvention est fixé à 50 % du montant TTC de l'achat, arrondi à l'euro supérieur. La subvention est plafonnée à 50 €. 526 dossiers ont été suivis en 2008.

Il est décidé de reconduire ce système d'aide pour une durée de deux ans, pour un coût estimé à 80 000 €.

Soutien aux énergies renouvelables

Par délibération du 19 novembre 2004, la Communauté Urbaine a adopté un dispositif de soutien financier en faveur de propriétaires privés, communes et bailleurs sociaux, pour la réalisation d'installations ayant recours aux énergies renouvelables.

A l'issue de quatre années, le bilan est le suivant :

> **Bois-énergie** : aucune subvention n'a été accordée (la puissance de 50 kW nécessite une installation importante et automatisée),

> **Pompes à chaleur** : 15 installations ont été subventionnées, celles-ci représentent 160 tonnes de CO2 évitées par an. Un chiffre d'affaires local de 560 000 € a été généré pour 29 000 € d'aides,

> **Solaire thermique** : 193 installations solaires pour les particuliers, 3 pour les bailleurs sociaux, 3 pour les communes représentant 1725 m² de capteurs, soit 700 MWh et 150 tonnes de CO2 évitées par an.

Un chiffre d'affaires local de 2 500 000 € a été généré pour 180 000 € d'aides. Le système d'aide est reconduit pour une durée de deux ans, pour un coût estimé à 200 000 €. La subvention au bois-énergie est supprimée, aucune demande n'ayant été formulée en quatre ans.

Expressions

Expression réservée aux élus minoritaires (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

Préserver et améliorer la qualité de vie pour aujourd'hui et demain.

La volonté du groupe socialiste a toujours été de protéger et valoriser la forêt de Haye et plus particulièrement le bois des Fourrasses.

Pendant que certains soutenaient l'urbanisation de Laxou et depuis de nombreuses années, notre sensibilité environnementale soucieuse du développement durable dans notre commune et notre agglomération nous a amenés à proposer et soutenir la requalification du parcours de santé, la création d'un parcours vert ouvert à tous, adapté aux besoins spécifiques liés aux handicaps et

l'aménagement d'une piste cyclable qui pourrait rejoindre Vandœuvre à Laxou.

Cette volonté qui nous anime au service d'un territoire mieux respecté et mieux valorisé dans ses fonctionnalités urbaines et de loisirs de proximité nous engage à vos côtés pour que la question du devenir de la forêt de Haye et donc du bois des Fourrasses trouve une réponse respectueuse de ces valeurs qualitatives.

La Communauté Urbaine, qui pilote avec ses vice-présidents dont le maire de Laxou et avec l'Etat les groupes de travail pour définir l'avenir de la forêt de Haye, doit s'inscrire dans une vision élargie du partage de cet espace

végétal boisé avec les intercommunalités voisines et le Conseil Général. Ce travail de coopération avec les autres doit définir une politique d'intérêt général où la CUGN doit être un acteur fort certes, mais pas unique, pour définir l'avenir.

Cette vision donnerait enfin une impulsion forte pour le schéma de cohérence territoriale du SUD de la Meurthe et Moselle.

Pour le groupe socialiste
Christophe GERARDOT
www.laxouavenir.fr



Imprimé sur papier recyclé